

# DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

5159, BOUL. ST-LAURENT

MONTRÉAL (QC) H2T 1R9

TÉL. 514 903 7627

COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Le 27 juin 2023

M<sup>e</sup> Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie  
Régie de l'énergie  
800 Place Victoria  
Bureau 4125  
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4209-2022 - Rapport annuel 2021-2022 d'Énergir.  
Phase 2.

**Réponse aux [commentaires B-0205 d'Énergir](#) sur la demande de remboursement de frais pour la participation de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.).**

Chère Consœur,

Nous notons qu'Énergir, dans ses [commentaires B-0205](#), n'avait pas de représentations particulières à émettre sur les diverses demandes de remboursement de frais reçues en Phase 2 du présent dossier, à la seule exception d'une contestation des heures d'audience de notre analyste Monsieur Jean Schiettekatte.

Suite à ces commentaires, SÉ-AQLPA en accord avec Monsieur Schiettekatte **rectifie sa demande de remboursement de frais aux fins de réduire à 3,1 heures (en remplacement de 4,3 h.) le temps d'audience demandé pour ce dernier.** Notre demande de remboursement de frais est donc rectifiée à la baisse, son total devenant de 5712,79\$, comme suit :

	Avant taxes	Taxes TPS+TVQ	Après taxes
Avocat	3240,00 \$	485,19 \$	3725,19 \$
Analystes (rectifié à la baisse)	1584,00 \$	237,21 \$	1821,21 \$
Allocation forfaitaire (conséquemment rectifiée à la baisse)			166,39 \$
Total			5712,79 \$

Monsieur Schiettekatte a effectivement assisté à toute la matinée de l'audience (3,1 heures), d'abord sur Teams puis sur la chaîne internet lorsqu'il a dû s'absenter de son ordinateur en raison d'une urgence, puis a continué d'écouter l'audience de cette matinée dans sa voiture. Nous avons alors été en communication téléphonique avec lui tout au long de la matinée, ce qui a permis de constater, en temps réel, que les témoignages déjà entendus de la part d'Hydro-Québec (Madame Gauthier) et du GRAME (Madame Moreau) couvraient déjà les

éléments sur lesquels nous aurions envisagé de faire témoigner Monsieur Schiettekatte. De là, la décision que nous avons prise et annoncée à la Régie (voir extrait ci-dessous), en concertation avec Monsieur Schiettekatte, à l'effet qu'il n'était pas nécessaire de le faire témoigner (ce qui aurait requis que nous demandions à la Régie un report de ce témoignage vu qu'il n'était pas, à ce moment, devant son ordinateur). L'audience du matin s'est alors terminée et a repris en après-midi avec les plaidoiries. Pour simplifier les choses, Monsieur Schiettekatte nous informe ainsi qu'il réduit sa facture de manière à ne réclamer que le temps d'audience de la matinée (3,1 heures).

Nous reproduisons à cet effet les extraits des [notes sténographiques A-0019 du 18 mai 2023](#), pp. 129-131 :

*M<sup>e</sup> DOMINIQUE NEUMAN :*

*Oui, bonjour, Monsieur le Président. Dominique Neuman pour SÉ-AQLPA. Je dois... je dois vous informer que monsieur Schiettekatte, il a communiqué avec moi un peu plus tôt ce matin, il a dû s'absenter en raison d'un imprévu, donc il ne pourra pas témoigner.*

*Toutefois, son témoignage aurait porté sur des aspects qui ont déjà été couverts d'une part par madame... madame Gauthier, qui a indiqué que... qu'il arrive qu'oralement des questions... des réponses ne peuvent pas être fournies puisque le tém... l'employé d'Énergir ne peut pas, à brûle-pourpoint, fournir l'information requise, même s'il a reçu une lettre au préalable. Et que sous... dans ce cas-là, Énergir invite les personnes intéressées à intervenir et poser une DDR. Donc, nous aurions énuméré des cas où c'est survenu, ça nous est arrivé à nous dans les différentes rencontres. Donc, comme madame Gauthier a déjà couvert la question, qu'elle a déjà dit que c'était... c'était le cas, donc c'est... c'est des... ça... le témoignage de monsieur Schiettekatte n'aurait fait que détailler ce que madame Gauthier a déjà indiqué.*

*Et par ailleurs, il aurait témoigné, mais madame Moreau, elle a également établi que les personnes qui participent à la rencontre d'information sont... ne sont pas n'importe qui, qui veut venir, mais les intervenants déjà reconnus au dossier tarifaire antérieur. Et également que les... les réponses obtenues aux questions, qu'elles soient orales ou écrites... ou éventuellement écrites s'il y a des DDR, qu'elles servent aussi aux intervenants à se préparer aux causes tarifaires futures auxquelles ils participent ou aussi qui peut-être résoudront les problèmes qui auraient pu être constatés dans le rapport annuel.*

*Donc, tout ça c'est déjà en preuve, donc je vous dis ça bien humblement. Peut-être que ça... on aurait préféré que monsieur Schiettekatte puisse expliquer ça de façon beaucoup plus détaillée, mais cette preuve vous l'avez déjà, donc ça... donc, tout ça pour dire que nous n'aurons pas de preuve. Mais nous aurons une argumentation.*

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dominique Neuman', with a long horizontal flourish underneath.

Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et  
Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le Système de dépôt électronique (SDÉ) de la Régie de l'énergie.